

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 27 juin 2023 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard	Madame Mélanie Gagnon
Madame Valérie Aubut, présidente	Madame Joanne Landry
Monsieur Jonathan Bellemare	Monsieur Steeve Larouche
Monsieur Pier-Charles Boily	Madame Nathalie Lemieux
Madame Julie Fradette	Madame Valérie Ouellet, vice-présidente
Madame Caroline Girard	Madame Marianne Simard
Madame Christine Girard	Madame Tanya Paradis (par Teams)

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, monsieur René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Est absente : madame Gabrielle Côté.

Invités : Jérôme Carette, directeur des Services éducatifs adultes, Marc-André Ouellette, directeur par intérim du Service des ressources financières, Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines et monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles.

Mot de bienvenue

Madame Valérie Aubut, présidente, souhaite la bienvenue à tous. Également, elle remercie les membres dont le mandat se termine au 30 juin : mesdames Julie Fradette et Valérie Ouellet.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA230627-01 Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion du 23 mai 2023

CA230627-02

Sur proposition de madame Caroline Girard, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Valérie Aubut, présidente, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon les articles 11 et 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, il y a des conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire en lien avec les points :

- 8.4 « Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de séjour, de représentation et de perfectionnement : adoption ».
- 8.5 « Entente spécifique avec le personnel enseignant (listes de rappel et listes de priorité) »;

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 27 juin 2023. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Le prix canadien d'excellence en conservation de la Fédération de la Faune (FCF) qui a été remis à l'école secondaire Jean-Gauthier le 17 juin dernier.
- Les travaux de préparation de la prochaine année scolaire ayant menés à l'adoption des plans d'effectifs des différentes catégories de personnel. Globalement, tous les postes devraient être pourvus, mais quelques défis demeurent.
- La correspondance de la direction générale de la planification et de l'expertise du ministère de l'Éducation informant du refus des projets déposés à l'automne 2022 pour le Plan québécois des infrastructures 2023-2033 concernant la reconstruction partielle de l'école Saint-Joseph d'Hébertville et l'agrandissement de l'école primaire Saint-Bruno.
- Les contrats octroyés par la Direction générale.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

Aucun.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Organisation des services éducatifs (jeunes) : adoption

Considérant que le Centre de services doit déterminer la répartition des services éducatifs dans les écoles;

Considérant la démarche effectuée en collaboration avec l'ensemble des directions d'école afin d'identifier les besoins selon la répartition de la clientèle;

Considérant que la situation demeure évolutive et que la mise à jour de la clientèle ne sera définitive qu'au 30 septembre 2023;

Considérant que le conseil d'administration a adopté le projet d'organisation des services le 23 mai 2023 qui a été soumis en consultation auprès du comité de parents et du comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que le comité de parents et le comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se sont dits favorables au projet de l'organisation des services éducatifs 2023-2024.

CA230627-03

Sur proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter la répartition de l'organisation des services éducatifs jeunes 2023-2024, telle que déposée.

8.2. Organisation des services éducatifs (FP, FGA) : adoption

Considérant que le Centre de services scolaire doit déterminer la répartition des services éducatifs dans les établissements;

Considérant la démarche effectuée en collaboration avec les directions des deux centres et du service aux entreprises afin d'identifier les besoins selon la répartition de la clientèle;

Considérant le projet d'organisation des services éducatifs de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises soumis au conseil d'administration;

CA230627-04

Sur proposition de madame Joanne Landry, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'organisation des services éducatifs de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises 2023-2024, telle que déposée.

8.3. Recommandation du CRR : Règles de répartition des mesures budgétaires destinées à un transfert vers les établissements et d'autres mesures dédiées 2023-2024

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire doit déterminer la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant que le ministère de l'Éducation identifie, dans ses règles budgétaires de fonctionnement, des mesures destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant les décisions adoptées par le conseil d'administration en mars 2023 et avril 2023 sur la base des règles budgétaire 2022-2023;

Considérant les modifications des règles budgétaires 2023-2024 reçues le 19 mai 2023 du ministère de l'Éducation;

Considérant les recommandations du comité de répartition des ressources sur les modalités et règles de répartition de chacune des mesures concernées;

CA230627-05

Sur proposition de madame Julie Fradette, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'approuver les règles de répartition des mesures suivantes telles que déposées :

Mesures destinées à un transfert vers les établissements

- 15023 – À l'école on bouge! (mesure fusionnée)
- 15103 volet 2 – Acquisition d'œuvres de littéraire et d'ouvrages documentaires (nouvelle mesure)
- 15182 volet 7 – Sensibilisation à la lecture (nouvelle mesure)
- 15312 – Soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (modification de la répartition)
- 15560 – Vitalité des petites communautés (mesure fusionnée)

Autres mesures et allocations

- 15001 volet 2 – Seuil minimal de services aux élèves-Organismes scolaires
- 15149 – Soutien aux classes d'accueil
- 15154 – Libération occasionnelle d'enseignants mentorés
- 15155 – Enseignants mentors +
- 15156 – Octroi de contrats de suppléance à temps partiel à 100 %
- 15171 – Surveillance au préscolaire et au primaire
- 15378 – Soutien à la composition de la classe

8.4. Politique relative aux frais de déplacement, de repas, de séjour, de représentation et de perfectionnement : adoption

Pour ce point, les membres du conseil d'administration siégeant à titre de membres du personnel (Marilyn Allard, Pier-Charles Boily, Julie Fradette, Joanne Landry et Tanya Paradis) se retirent de la salle (de la réunion Teams pour madame Paradis) pour les délibérations et le vote, et ce, en application de l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. Il en est de même pour monsieur René Simard, qui participe aux séances du conseil d'administration à titre de membre du personnel d'encadrement. Par ailleurs, monsieur Jonathan Bellemarre se retire également de la salle pour les délibérations et le vote pour éviter tout conflit d'intérêts étant donné son lien avec un membre du personnel du Centre de services scolaire, et ce, en application de l'article 11 du même règlement.

Considérant que la révision de la politique actuelle de frais de déplacement, adopté en mai 2014, faisait l'objet d'une priorité de l'organisation pour 2022-2023;

Considérant que ces travaux avaient comme objectifs d'assurer une équité dans l'application de la politique, de simplifier les règles et la compréhension et de permettre des remboursements justes et équitables autant pour les employés que pour l'organisation;

Considérant le projet de la politique amendée adoptée par le conseil d'administration le 25 avril 2023 pour consultation auprès des syndicats et des associations représentant le personnel du Centre de services;

Considérant les commentaires reçus des instances consultées;

Considérant le projet de politique déposé pour examen;

CA230627-06

Sur proposition de monsieur Steeve Larouche, sept membres sont en accord. Madame Marianne Simard s'abstient. Une personne qui s'abstient étant réputée se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique telle que déposée avec entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Marilyn Allard, Pier-Charles Boily, Tanya Paradis, Julie Fradette, Joanne Landry, Jonathan Bellemarre et René Simard réintègrent la salle (la réunion Teams pour madame Paradis).

8.5. Entente spécifique avec le personnel enseignant (listes de rappel et listes de priorité)

Pour ce point, madame Tanya Paradis, enseignante ainsi que monsieur Jonathan Bellemarre, conjoint d'une enseignante, se retirent de la salle (de la réunion Teams pour madame Paradis) pour les délibérations et le vote, et ce en application des articles 11 et 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Considérant que les conditions de travail du personnel du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, comme celles du personnel de tous les centres de services scolaires, sont déterminées par des conventions collectives dont la négociation est régie par la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic et par le Code du travail;

Considérant que le Centre de services scolaire doit négocier avec ses syndicats locaux les matières définies comme matières locales;

Considérant les enjeux de négociation identifiés par le Centre de service scolaires :

- Pénurie de personnel ;
- Allègement des processus administratifs;
- Arrimage avec les dispositions nationales et la gouvernance;

Considérant que depuis septembre 2022 des travaux de négociation ont été amorcés avec le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ);

Considérant que les équipes de négociation du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean et du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ) ont proposé une entente de principe, le 11 avril 2023;

Considérant la présentation des modifications proposées par le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ) et le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean lors du comité plénier tenu le 25 avril 2023;

Considérant que les membres du personnel enseignant ont majoritairement rejeté l'entente de principe intervenue le 11 avril dernier lors de l'assemblée générale du Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ) du 25 avril ;

Considérant que les membres du comité consultatif de gestion ont signifié leur approbation au sujet l'entente de principe lors du CCG spéciale du 27 avril dernier;

Considérant que le conseil d'administration, à la séance du 23 mai dernier, a autorisé le comité de négociation de reprendre les négociations de l'entente locale avec le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ) en poursuivant selon les mêmes enjeux de négociation identifiés par le Centre de service scolaires :

- Pénurie de personnel ;
- Allègement des processus administratifs;
- Arrimage avec les dispositions nationales et la gouvernance.

Considérant qu'une entente de principe est intervenue sur des éléments spécifiques liés à la liste de priorité et aux listes de rappel pour l'année scolaire 2023-2024;

CA230627-07

Sur proposition de madame Christine Girard, huit membres sont en accord et quatre s'abstiennent (étant des membres du personnel, afin de respecter les dispositions du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (Julie Fradette, Joanne Landry, Pier-Charles Boily

et Marilyn Allard). **Les personnes qui s'abstiennent étant réputés se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité :**

- d'accepter les textes de l'entente transitoire intervenu entre le Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ) et le Centre de services scolaire concernant la liste de priorité et les listes de rappel, tels que présentés;
- d'autoriser monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général et monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines, à signer les textes de l'entente transitoire, modifiant l'entente locale et tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Madame Tanya Paradis et monsieur Jonathan Bellemarre réintègre la salle (la réunion Teams pour madame Paradis).

8.6. Planification annuelle et quinquennale des projets à caractère physique

Considérant qu'annuellement, le Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire doit procéder à l'élaboration d'un plan quinquennal des investissements;

Considérant que l'établissement de ce plan d'investissements tient compte des besoins de l'organisation et que pour la première année, il tient compte des budgets alloués par le ministère de l'Éducation;

Considérant que tous les établissements ont été visités, que toutes les directions ont été rencontrées et que la compilation des demandes de projets a été effectuée par le Service des ressources matérielles, et ce, selon la démarche structurée du cadre de gestion des infrastructures scolaires recommandé par le ministère;

Considérant que la priorisation des divers projets et demandes s'est faite en appliquant les balises de répartition des subventions en investissement qui ont été acceptées par le conseil d'administration, le 28 mars 2023, suite à la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant que la première année, soit 2023-2024, le plan comporte les projets qui doivent être faits rapidement et que pour les quatre autres années, pour lesquelles nous n'avons pas encore les budgets, les projets et demandes peuvent être repriorisés l'année suivante en fonction des besoins;

Considérant que pour 2022-2023, les budgets sont les suivants :

- « Réfection et transformation des bâtiments (Mesure 50624 - RTB) » : 1 284 564 \$;
- « Maintien des bâtiments (Mesure 50621) » : 10 610 733 \$;
- « Résorption du déficit de maintien (Mesure 50622) » : 4 655 129 \$.

Considérant le plan quinquennal des investissements 2023-2028 soumis au conseil d'administration pour approbation;

Considérant que ce plan quinquennal a été présenté au comité des priorités des investissements le 1^{er} juin 2023 et au comité consultatif de gestion le 3 juin 2023;

CA230627-08

Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver le plan quinquennal des investissements 2023-2028 tel que déposé.

8.7. Projet d'agrandissement à l'école Saint-Pierre : octroi du contrat de construction

Considérant que le Centre de services scolaire est en attente d'une confirmation du ministère de l'Éducation, ce sujet n'est pas traité. La décision pour l'octroi du contrat sera prise par le directeur général dans les prochaines semaines, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs.

8.8. Contrats de transport par berlines : autorisation

Considérant que le contrat de berlines qui nous lie avec le transporteur scolaire (9151-2111 Québec Inc.) vient à échéance en juin 2023 et qu'il y a lieu de conclure un nouveau contrat;

Considérant les divers enjeux identifiés par le Centre de services scolaire et le transporteur, entre autres, la sécurité des élèves transportés, le maintien des relations de partenariat et le maintien des services de qualité;

Considérant la nécessité de respecter l'encadrement budgétaire du Centre de services scolaire et les nouvelles règles budgétaires ;

Considérant que le projet d'entente pour le contrat de berlines est d'une durée de 4 ans;

Considérant que le comité consultatif a été consulté et que celui-ci est en accord avec l'octroi du contrat;

CA230627-09

Sur proposition de madame Valérie Ouellet, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion de l'entente avec le transporteur scolaire (9151-2111 Québec inc.), d'une durée de quatre ans, pour le transport par berlines à compter de l'année scolaire 2023-2024;
- de mandater M. Marc-Pascal Harvey, directeur général et M. René Simard, directeur des Services éducatifs (jeunes), pour signer le contrat avec le transporteur scolaire pour et au nom du Centre de services scolaire, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8.9. Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 : approbation

Considérant que l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration approuve, sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves, un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère;

Considérant que le Plan d'engagement vers la réussite actuel du Centre de services scolaire a été adopté pour couvrir la période 2018-2022 et qu'il a été prolongé en attente des orientations du ministère de l'Éducation du Québec pour l'élaboration d'un nouveau plan, lesquelles sont maintenant connues;

Considérant que le Plan d'engagement vers la réussite doit comporter :

- le contexte dans lequel le Centre de services scolaire évolue, notamment les besoins de ses établissements, les principaux enjeux auxquels il est confronté ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert;
- les orientations et les objectifs retenus;
- les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- tout autre élément déterminé par le ministre.

Considérant que les travaux du comité d'engagement pour la réussite des élèves pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite, dirigés par le directeur général, ont débutés en 2022, ont requis sept rencontres de travail et ont compris les démarches suivantes :

- Une consultation des conseils d'établissement du 29 mai au 9 juin, par sondage (38 réponses reçues);
- Une grande consultation du personnel, des parents, des élèves et de la communauté qui s'est déroulée en novembre 2022;
- Des focus groupes avec nos professionnels et avec des élèves;
- Des ateliers de travail avec les gestionnaires et des professionnels;
- Une consultation du comité de parents le 14 juin 2023;
- Une consultation du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 7 juin 2023;
- Des consultations du comité consultatif de gestion les 7 septembre, 5 octobre et 7 décembre 2022 ainsi que les 11 janvier, 8 mars et 10 mai 2023;

- Une consultation des quatre syndicats le 14 juin 2023.

Considérant que le projet du Plan d'engagement vers la réussite a été présenté par le directeur général au conseil d'administration en séance de travail les 21 février, 25 avril et 12 juin 2023;

Considérant le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves pour approbation;

CA230627-10

Sur proposition de madame Joanne Landry, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'approuver le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves;
- de transmettre ce Plan d'engagement vers la réussite au ministère de l'Éducation;
- de transmettre un extrait de la présente résolution au comité d'engagement pour la réussite des élèves.

8.10.Présidence du conseil d'administration : prolongation du mandat

Considérant que le mandat de Mme Valérie Aubut, présidente du conseil d'administration, à titre de membre du conseil d'administration, se termine le 30 juin 2023;

Considérant qu'en vertu de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le mandat de Mme Aubut à titre de présidente du conseil d'administration prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration, soit le 30 juin 2023;

Considérant que Mme Aubut a été désignée à nouveau comme membre du conseil d'administration pour un nouveau mandat débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 30 juin 2026;

Considérant qu'en vertu des articles 154 et 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration nomme, parmi les membres parents, un président du conseil d'administration lors de la première séance de l'année visée, au plus tard le 1^{er} septembre;

Considérant qu'il est souhaitable que le poste de présidence du conseil d'administration ne soit pas vacant entre le 1^{er} juillet 2023 et la première séance du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024;

CA230627-11

Sur proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de prolonger le mandat de Mme Valérie Aubut, à titre de présidente du conseil d'administration, jusqu'à ce que la présidence du conseil d'administration soit désignée, conformément à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, lors de la première séance du conseil d'administration de l'année 2023-2024, laquelle séance est prévue le 22 août 2023.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

10. FIN DE LA RÉUNION


10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2023-2024, la prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu le 22 août 2023.

10.2. Levée de la réunion

CA230627-12

La séance est levée à 20 h 58 sur la proposition de madame Valérie Ouellet, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Christine Flaherty
Directrice générale adjointe
et secrétaire générale